## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT

62 - Pas-de-Calais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2025 Reçu en préfecture le 03/10/2025

ID: 062-216203356-20250929-19\_2025FILLIEV-DE

Publié le 03/10/2025

Nombre de conseillers

en exercice 15présents 11

présents 11votants 11

votants 11
 absents 4
 exclus 0

De la commune de FILLIEVRES

Séance du 29 septembre 2025 à 20 heures 00

Date de convocation : 24 septembre 2025

Date d'affichage : 24 septembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n° 19/2025. Projet éolien sur la commune de Vacquerie le Boucq, présenté par la Sté SPV BLANCHE. M. DOURLENS Jim

Étaient présents :

Dourlens J, Wissart F, Mesnard A, Lecocq L, Delmotte L, Dourlens L, Leroy E, Merchez P, Merchez Fabrice, Pattou H, Aoumat F.

Secrétaire de séance :

Mme LECOCQ Laêtitia

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de construction et d'exploitation de trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Vacquerie le Boucq, présenté par la société SPV BLANCHE. Une consultation du public est organisée du 20 octobre 2025 au 20 janvier 2026. Les dispositions du code de l'environnement prévoient, en parallèle de cette participation du public, la consultation des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis défavorable à ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE MONTREUIL SUR MER le 03 octobre 2025.
Publié ou notifié le 03 octobre 2025.

Fait à FILLIEVRES, le 03 octobre 2025

Le Maire

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

Berger Levrault

ID: 062-216203356-20250929-19\_2025FILLIEV-DE

The following the second of th